

Compte rendu du Conseil municipal du 25 octobre 2021

Elus présents : Catherine Blaclard, Florence Boissier, Sophie Boissier, Lucie Bonicel, Michèle Buisson, Matthias Cornevaux, Cyril Djalmit, Christelle Folcher, François Folcher, Guillaume Harvois, Stéphan Maurin, Gilles Mercier, Daniel Molines, Fabienne Pucheral Molines, Mathieu Pucheral.

Secrétaire générale : Emilie Reydon (excusée) remplacée par Florent MONTEBELLO

Elus excusés : Clara Arbousset, Julie Deles, Olivier Malachanne

Secrétaire de séance : Fabienne Pucheral Molines

1 - Intervention de Christiane MOLINES - Bibliothécaire

Présentation des itinérances numériques le samedi 06 novembre à la bibliothèque du Pont de Montvert

Présentation des différentes animations proposées le mardi 09 novembre 2021 à la salle polyvalente du Pont de Montvert Sud mont Lozère :

- A 19 H HONEYLAND, film de 85 minutes suivi d'un échange avec des apiculteurs et d'une soupe offerte.
- A 21 H le même jour, LA FORET POUR ECOLE, film de 78 minutes retraçant les cours suivis par des élèves de primaire dans la forêt.

Les fascicules sont à votre disposition à l'accueil de la mairie du Pont de Montvert Sud Mont Lozère

2 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2021

Il est à préciser que lors de ce conseil, le nombre de 25 bovins victimes de la crise sanitaire survenue à La Brousse et et les Badioux a malheureusement été porté depuis à une cinquantaine. Le compte rendu a été **approuvé à l'unanimité**

2 -Délibérations :

- **Acceptation d'un don de 35 K€** aux fins de procéder à l'électrification de Peyreguy afin de permettre le raccordement de Paillasse
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a **approuvé à l'unanimité**.

Admission en non valeur : suite à la demande de la Trésorerie de Florac, Monsieur le maire propose d'admettre en non valeur la somme de 169.77 € correspondant à des impayés non recouvrables. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a **approuvé à l'unanimité**.

- **Mise en place de tickets restaurants** : suite à la mesure gouvernementale de supprimer les deux jours du Maire, il a été demandé aux municipalités de compenser cette perte de congés. Il a donc été décidé, après concertation avec les différents services, de la mise en place de tickets restaurant d'une valeur faciale de 8,70 € avec une prise en charge de la mairie à hauteur de 60%. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a **approuvé à l'unanimité** la mise en place de ces titres restaurant au 1^{er} janvier 2022.

- **Motion protection des élus** : Suite à une violente agression de la part d'un administré envers un élu, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a **approuvé à l'unanimité** le dépôt d'une motion pour la protection des élus (voir texte en annexe).
- **Motion collectivités forestières** : Les différents éléments exposés lors du conseil ne permettant pas de prendre une décision, le report a été décidé pour le prochain conseil.

3 - Débats pouvant donner lieu à délibérations:

- **Cartes « champignons »** :
Il a été décidé de planifier très rapidement une réunion avec les différents intervenants (PNC, ONF, Mairie, OFB...) afin d'établir des règles de ramassage et de mettre en place des contrôles.
- **Communication du Conseil municipal vers les habitants** : Afin d'assurer une couverture maximale d'informations sur l'ensemble de la commune, il a été décidé de faire appel à des volontaires pour procéder à l'affichage des informations sur les hameaux. Pré requis : habiter à l'année dans un hameau de la commune doté d'un panneau d'affichage, disposer d'une connexion internet et d'une imprimante couleur. A noter que Mr Matthias CORNEVAU sera le nouveau référent sur le secteur de Saint Maurice de Ventalon.

4 - CR des réunions :

- Bilan collectes sélectives le 12/10/21 (Bourg), 19/10/21 (la Brousse) et 26/10/21 (Fraissinet)
- Réunion COPAGE le 14/10/2021
- Bilan 2021 gites/camping le 19/10/21 : Bilan très positif
- Commission stationnement avec les commerçants le 26/10/21. Prévoir date pour la commission avec les habitants
- Réunion biens de sections le 03/11/21
- ABC (atlas de la biodiversité communale) : commission avec les habitants à prévoir
- Réunion « biens sans maître » à prévoir

5- Informations, débats et questions diverses :

- **Points sur les bâtiments communaux** :
Plan toitures : Une grosse partie pourra être achevée avant l'été 2022.
(Ancienne école de Masméjean, foyer logement, garages communaux de Saint Maurice, appartement à l'Estournal, bâtiment de la Grand Rue).
Logements : La remise en état de l'appartement au foyer logement est terminée. Il sera mis en location début novembre.
Le logement situé à la Brousse au 1^{er} étage a été libéré. Il sera mis à la location, après rafraichissements, à une famille (2 chambres).
- **Préemption au Pré du Moulin** :

La Communauté de communes a pris une délibération permettant à la commune de préempter sur l'ensemble des anciennes communes de Fraissinet et du Pont de Montvert, et après validation du PLU, sur l'ensemble du territoire de la commune.

- **Le stationnement :**

Deux commissions portant sur le bilan de l'expérimentation du stationnement cet été sur le centre bourg ont été programmées.

Un questionnaire a été adressé aux habitants via internet par notre service communication sur lequel il y a eu de très nombreux retours.

La première commission avec les commerçants se déroulera le 26 octobre 2021, la seconde avec la population sera planifiée courant novembre 2021.

La décision de pérenniser cette expérience sera actée par le conseil municipal après analyse de tous les retours.

- **Points travaux/voirie :**

Les travaux concernant les catastrophes naturelles sont pratiquement achevés.

FINIALETTES : l'enfouissement des réseaux secs est terminé.

FELGEROLLES : la piste abimée suite aux intempéries sera réparée en Régie.

SALARIALS / LE CROS : le chantier n'a pas été pris en compte dans les catastrophes naturelles car pas d'enrobé : voir si prise en charge par les assurances.

CHAMPLONG DU BOUGES : Les travaux devront être achevés avant le 15 novembre 2021. Attention, geler les locations du gîte pendant les travaux.

RIEUMAL : Réparations faites.

CENTRE BOURG : Le remplacement de la peinture jaune par de la peinture blanche devant l'O.T. a été fait et peut entraîner une contravention en cas de stationnement. Nous rappelons l'interdiction, même provisoire, de stationner sur cet emplacement. Il en va de la sécurité de tous lors de la traversée du bourg par des camions et semi-remorques.

- **Fontaine de Masméjean :**

Prévoir une prise d'eau et une évacuation (en Régie)

- **Commémoration du 11 novembre :**

La manifestation se déroulera à partir de 9H30 en présence des enfants.

Des volontaires se sont manifestés pour permettre la transmission progressive du rôle de porte-drapeaux, à la demande de l'actuel, Pierre Chapelle. Mathieu Pucheral assurera cette mission pour cette commémoration.

Fin du conseil à 0H20

Prochain conseil municipal le 22 novembre 2021

Annexe : Texte motion

Ce soir, nous avons tous laissé nos familles, nos compagnes et compagnons, le confort de nos foyers, pour siéger en conseil municipal. Cet acte, finalement d'une grande banalité, nous nous sommes tous engagés à le faire, comme l'ont fait avant nous de nombreux élu.es, comme, nous l'espérons, le feront beaucoup d'autres après nous.

A notre échelle, faut-il le rappeler, être élu n'est pas un métier, c'est un engagement, librement consenti et validé par les urnes. Cet engagement permet à notre commune de fonctionner. Il permet à nos 17 employés de travailler au sein du cadre fixé par notre République. C'est ainsi. Aucun d'entre nous ne prétend mériter une médaille pour cela. Nous sommes heureux de parvenir à faire éclore des projets que nous jugeons utiles à nos administrés, nous sommes déçus lorsque nous échouons. Nous n'utilisons pas toujours les bons mots, nous ne prenons pas toujours les bonnes décisions au bon moment, nous manquons parfois de temps ou de discernement. En somme, nous sommes humains. De médaille, il n'est donc pas question dans cette affaire.

Cependant, si d'humanité il est toujours question, une chose est sûre : aucun d'entre nous ne mérite d'être agressé, insulté et menacé pour avoir exercé sa fonction d'élu.

Or, cette semaine, dans notre commune, c'est arrivé.

Face à cela, nous, élus de la commune de Pont de Monvert Sud Mont Lozère, souhaitons répondre de façon simple et sans équivoque : solidement unis derrière notre collègue agressé et sa famille, nous refusons qu'un acte comme celui-ci puisse entrer dans la banalité de nos quotidiens. Pour affirmer ce refus, ce soir, nous déposons une motion, que nous porterons à la connaissance de nos administrés dès demain. Dans l'espoir que cette motion restera, comme cet acte incompréhensible et grave, un événement tout à fait exceptionnel dans nos vies d'élu.es.